



CESE Wallonie

Pôle Aménagement
du territoire

AVIS

AT.19.96.AV

Site à réaménager n° SAR/LG260 dit « Parc
Trasenster » à SERAING – Arrêté provisoire

Avis adopté le 14/10/19

Rue du Vertbois, 13c
B-4000 Liège
T 04 232 98 97
pole.at@cesewallonie.be
www.cesewallonie.be

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Demandeur :* Gouvernement wallon
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* Art.D.V.2§3 du CoDT
- *Date de réception du dossier :* 26/09/2019
- *Délai de remise d'avis :* 60 jours
- *Portée de l'avis :* Projet d'arrêté fixant le périmètre du site à réaménager (SAR)

Projet :

- *Localisation :* Rue Gustave Trasenster
- *Situation au plan de secteur :* Zone d'habitat

Brève description du projet et de son contexte :

Le site concerné, d'une superficie 3,1 hectares, dont 2306 m² bâtis, comprend un ancien hôpital reconverti en bureaux et abandonné depuis plus de 10 ans, un parc privé, un espace de stationnement, un ancien château en ruine, d'anciens logements et bureaux à l'abandon.

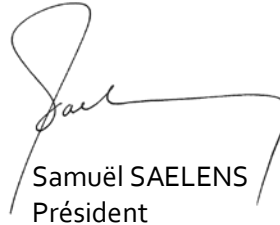
Le projet de réaffectation s'inscrit dans le contexte de requalification de la vallée séresienne envisagée par le masterplan de Seraing. Cet espace sera dédié à des activités économique-culturelles.

Avis

Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le projet d'arrêté reconnaissant le périmètre du site à réaménager n°SAR/LG260 dit « Parc Trasenster » à SERAING.

Au vu de l'état du site, le Pôle estime qu'un périmètre de site à réaménager est cohérent et peut être inscrit à cet endroit et ce en vue de réhabiliter les bâtiments existants qui sont à l'état d'abandon. Ce projet s'inscrit également dans la stratégie de reconversion urbaine et économique du centre de Seraing développée dans le masterplan et dans le projet de perspective de développement urbain actuellement en cours d'approbation.

Sur le contenu du dossier, il rappelle son avis d'initiative émis le 28 juin 2019 relatif au contenu des dossiers accompagnant les demandes de reconnaissance des périmètres des sites à réaménager. Pour ce dossier, il regrette plus particulièrement l'absence de reportage photographique qui aurait notamment permis de visualiser le contexte local du site visé et l'état sanitaire des bâtiments présents.


Samuël SAELENS
Président